

Feuille de route 2016 – 2020
de l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF)
adoptée le 21 juin 2016

L'artificialisation des sols agricoles fait régulièrement l'objet d'études et d'observations. Elle a suscité un rapport du Conseil économique social et environnemental en 2015. Depuis 2010, elle a donné lieu à la création d'instances départementales de débat et de production d'avis pour les préfets, les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), et de l'Observatoire national placé auprès du ministre de l'agriculture, observatoire dont les compétences ont été élargies en 2014 aux espaces naturels et forestiers (OENAF). Le secrétariat de cet Observatoire est assuré par la Direction générale de la performance économique et environnementales des entreprises du ministère chargé de l'agriculture

Lors de l'installation de l'Observatoire qui a eu lieu le 21 juin 2016, une feuille de route pour les années 2016-2020 a été adoptée. Elle comprend les 7 axes suivants :

1. Consolidation des données quantitatives liées à la consommation des espaces

L'OENAF n'a pas vocation à produire de la donnée. Il doit s'appuyer sur les diverses sources de données disponibles permettant de suivre l'évolution de la consommation des espaces. L'OENAF doit être en mesure de « porter » à connaissance ces données et de les analyser avec le prisme de ses objectifs.

Cinq sources de données seront notamment mobilisées et exploitées :

- les enquêtes/travaux spécifiques du Service de la statistique et de la prospective du MAAF,
- les données produites par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du MEEM,
- les données de l'IGN, qui s'est vu confier une mission d'appui à l'OENAF par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF),
- les données et analyses issues des observatoires régionaux et des CDPENAF,
- les données issues des SAFER (ex de Vigisol).

Outre la mise en perspective de ces données et analyses, l'OENAF s'attachera en lien avec les structures citées précédemment, à faire évoluer « l'offre » en fonction des besoins définis (notamment le type d'informations à collecter au moment des enquêtes, demande de traitement spécifique à partir des données sources,...).

L'OENAF s'attachera à présenter les évolutions des indicateurs de consommation des espaces sans pour autant tenter de définir une donnée exacte de consommation : l'objectif principal est de définir les tendances à partir des données existantes.

2. Capitalisation des données qualitatives

La proposition vise à donner à l'OENAF un rôle de centre de ressources afin de pouvoir capitaliser et mutualiser l'ensemble des connaissances sur les mécanismes de consommation. En effet, une meilleure connaissance des mécanismes conduisant à la consommation des espaces est nécessaire afin de pouvoir évaluer voire modifier certains outils de politique publique foncière.

A ce titre, l'OENAF pourra mettre en avant les diverses initiatives favorables à une consommation plus économe engagées dans les territoires par l'ensemble des acteurs concernés.

3. Un travail partenarial avec les observatoires régionaux

L'OENAF doit construire un réseau d'échanges avec les observatoires régionaux, auxquels il sera notamment demandé d'« alimenter » le centre de ressources. La proposition vise à établir une méthodologie ou un cahier des charges invitant les observatoires à communiquer leurs données et leurs initiatives à l'OENAF.

L'OENAF pourra identifier les questions communes à tous les observatoires et engager les actions de nature à apporter les réponses adaptées.

L'OENAF pourra s'appuyer sur d'autres partenaires ayant une expertise sur l'évolution du foncier (notamment SAFER et CEREMA) pour établir une méthodologie appropriée sur la base des expériences et des travaux des observatoires régionaux.

Echéance : 2016-2020

4. Capitalisation des données et des expériences des CDPENAF

Au même titre que pour les observatoires régionaux, l'OENAF doit établir avec les CDPENAF des liens de travail réguliers. En effet, l'expérience des CDPENAF et le bilan annuel de leurs activités (volet quantitatif et qualitatif) façonnent au niveau départemental une information qui doit pouvoir enrichir l'Observatoire. Par ailleurs, l'OENAF contribuera à donner de la visibilité au rôle des CDPENAF et à l'intérêt de leurs travaux.

Echéance : 2016-2017

5. Organisation, à intervalles réguliers, de réunions de niveau national sur la consommation des espaces sous l'égide de l'OENAF

A titre expérimental, un premier colloque de niveau national est envisagé. Il s'agira, pour la première fois, d'engager un dialogue entre l'OENAF et les observatoires régionaux. Ce sera l'occasion de faire connaître les travaux de l'Observatoire et ceux des observatoires régionaux et favoriser les échanges, de repérer les convergences à encourager et de donner de la visibilité aux initiatives exemplaires.

Échéance : début 2017.

6. Élargissement aux espaces naturels et forestiers

Les compétences de l'Observatoire ont été élargies à ces espaces. Il convient d'engager une réflexion sur les éventuels travaux spécifiques à mener sur ces espaces : qualification de la problématique, outils disponibles (règles de protection, mise en place du principe de compensation, bail rural environnemental, ...).

Échéance : sujet à travailler avec le comité technique.

7. Une communication renforcée autour de l'OENAF

A ce stade, l'OENAF bénéficie d'une visibilité limitée. Il convient de sensibiliser les différents acteurs du foncier par des actions de communication. Les pistes suivantes sont à explorer :

- logo et charte graphique de l'observatoire,

- site internet, plate-forme d'échanges, centre de ressources.

L'OENAF pourrait également promouvoir les divers outils de protection des espaces : matériel de communication promouvant notamment les zones agricoles protégées, les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains et le bail rural environnemental.

Echéance : fin 2016

L'OENAF doit devenir un lieu de connaissances, d'échanges et de convergence d'informations quantitatives et qualitatives relatives aux changements qui affectent l'utilisation des sols en France. Cet enjeu passe notamment par la création de liens entre les différents acteurs, producteurs de données ou acteurs de terrains engagés dans l'utilisation économe des sols, dans la perspective de faire émerger un réseau actif au niveau national, dans l'échange de données et le partage d'expériences.